

Appel de mémoires

Dans le cadre de la consultation sur l'avenir de la cathédrale de Rimouski, les citoyens et organismes sont invités à soumettre un mémoire. L'appel est lancé aux personnes et groupes provenant des limites du diocèse de Rimouski ainsi que ceux situés à l'extérieur de ces limites.

Questions traitées

Le mémoire devra porter sur le thème de l'acceptabilité sociale des usages et des projets liés à l'avenir de la cathédrale de Rimouski. L'objectif englobe l'acceptabilité sociale des usages et des projets incluant les moyens de réalisation et les sources de financement possibles.

Les mémoires peuvent *notamment* aborder, dans n'importe quel ordre, les aspects suivants :

Dimension patrimoniale de l'édifice

Attachement personnel à l'édifice, valeur patrimoniale de l'édifice, valeur symbolique de l'édifice, types d'interventions souhaitées au plan patrimonial, critères d'acceptabilité des interventions sur l'édifice. Il est possible de traiter des biens meubles inclus dans l'édifice, tels les œuvres d'art et l'orgue par exemple.

Usage de l'édifice

Types d'usages souhaités pour l'édifice (usage religieux, usage laïc, usage mixte religieux et laïc, abandon/démolition), champ d'activité privilégiés (religieux, communautaire, commercial, gouvernemental, etc.), fonctions ou activités souhaitées à l'intérieur du bâtiment (activités de culte, spectacles, restauration, etc.). Pour tous ces éléments, il est possible d'expliquer en quoi ils seraient acceptables ou non.

Financement de projet

Provenance du financement souhaité (levées de fonds, fonds et biens de la Fabrique, fonds du Diocèse, fonds municipaux, etc.), répartition du financement entre différents types de partenaires, coûts de projets acceptables, solutions pour la viabilité financière des projets

Pratique religieuse

État actuel de la pratique religieuse dans la paroisse et le diocèse, état des besoins dans la paroisse et le diocèse, correspondance entre l'offre de service actuelle et les besoins, correspondance entre le parc immobilier religieux et les besoins, rôle de l'édifice pour la pratique religieuse.

Perceptions quant à la situation actuelle

Quantité et qualité de l'information disponible, implication et intérêt des organismes et individus impliqués dans le dossier, responsabilités que devraient assumer des organismes et individus dans le dossier, rôle à assumer par les acteurs (administration paroissiale, administration diocésaine, administration municipale, société civile, organisations communautaires, etc...)

Proposition de projets

Il est possible de proposer un ou plusieurs projets que l'auteur juge comme étant socialement acceptables pour l'édifice.

Règles de présentation

Les mémoires, rédigés en français, devront compter **un nombre maximal de 20 pages** incluant les annexes. Ne seront pas comptées dans le nombre de pages maximal : une page titre , une table de matières et une bibliographie. La page de présentation indique le nom et l'adresse de l'auteur, ainsi que le titre du mémoire

Les mémoires seront rédigés sur un format lettre (8,5 x 11) et utilisant des marges de 2,54cm. La police de caractère sera le Times 11 ou 12, à un interligne et demi.

Afin de garantir l'exactitude des propos, les auteurs sont invités à utiliser les notes en bas de page afin de citer leurs sources d'information. Ceci a pour but de permettre aux lecteurs de retracer la provenance exacte des données, lois ou déclarations qui pourraient être invoquées par les auteurs.

Dépôt

Deux méthodes sont offertes pour le dépôt des mémoires :

1- Dépôt et présentation sur place le 3 juin 2017 à 9h00 à la Coudée du Cégep de Rimouski. Dans ce cas, l'auteur apporte une version électronique de son mémoire en format *pdf* et une version papier pour dépôt avant la présentation. Une fiche de dépôt sera remplie sur place par l'auteur comprenant : nom, adresse, numéro de téléphone, courriel et titre du mémoire.

2- Dépôt par voie électronique en format *pdf* à l'adresse : consultationcathedrale@gmail.com Dans ce cas, l'auteur indique dans le courriel nom, adresse, numéro de téléphone et titre de son mémoire.

Date limite

La date limite pour le dépôt d'un mémoire est le **3 juin 2017 à midi**. Après cette date, les mémoires ne seront plus acceptés.

Déroulement de l'audience publique

À compter de 9h00, les participants s'inscrivent et déposent leur mémoire. Ce dépôt est final. Les participants seront ensuite invités à profiter du temps qui leur est alloué (10 minutes par mémoire déposé) pour présenter leur mémoire à l'assistance et au commissaire. Cette présentation n'est toutefois pas obligatoire. Les auteurs des mémoires seront appelés selon l'ordre dans lequel les mémoires ont été déposés. Les mémoires seront reçus jusqu'à midi. À partir de midi, aucun mémoire ne pourra plus être déposé. La salle est réservée jusqu'à 15h et à ce moment, l'audience publique prend fin. Il n'y aura pas de pause au cours de l'audience.

Diffusion

Tous les mémoires déposés à la Coudée seront diffusés publiquement sur la page web de la consultation. En déposant un mémoire, les auteurs acceptent que le document soit diffusé tel qu'il a été déposé, incluant son nom et son adresse. Pour les mémoires déposés à la Coudée, l'auteur signera une déclaration de consentement. Cette diffusion est faite dans un but de transparence. L'auteur seul accepte l'entière responsabilité des ses propos et écrits produits dans le cadre de cette consultation.

Les mémoires déposés par courriel seront analysés. Cependant, la difficulté de valider l'identité réelle du déposant par voie électronique empêche que les mémoires soient déposés sur la page web.